

I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

Synthèse de la mission

Après l'adoption de la Breizh Cop et du SRADDET, l'engagement sera au cœur de la mise en œuvre de cette Mission I.

Il s'agira de décliner en actions concrètes les engagements pris par la Région, tant vis-à-vis des jeunes, que des territoires, pour construire la Bretagne de demain.

Cette Mission porte deux des six engagements pris par la Région dans le cadre de la Breizh Cop :

- L'engagement pour la cohésion des territoires ;
- L'engagement pour des stratégies numériques responsables.

→ S'engager pour et avec les jeunes

Les jeunes seront au cœur de l'action de la Région, tant pour améliorer leur présent, que pour préparer leur avenir, en tenant compte du contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire.

La volonté de faire avec et pour les jeunes est au cœur du « dialogue structuré » co-animé par la Région et l'Etat depuis près de 3 ans, avec les jeunes, les collectivités, les partenaires institutionnels et les associations, pour réfléchir aux moyens d'accompagner les jeunes dans leurs parcours et dans leurs choix.

Cette concertation a débouché sur un « Plan breton de mobilisation pour les jeunes » qui pose différents chantiers prioritaires.

L'enjeu aujourd'hui, pour l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Plan, est de continuer à créer les conditions de la participation des jeunes dans la concrétisation de ces chantiers.

Pour ce qui la concerne, la Région s'est engagée autour de quatre ambitions en lien avec ses politiques : les mobilités, la santé/environnement, l'information et les droits culturels, avec des pistes de mise en œuvre dans plusieurs missions de ce budget.

→ S'engager pour la cohésion des territoires et la mise en œuvre des transitions

Il s'agira également de mettre en œuvre les orientations de « l'engagement pour la cohésion des territoires » présenté à cette session de décembre 2020.

L'objectif 35 de la Breizh Cop nous rappelle que parvenir à une égalité des chances de développement des territoires ne pourra se faire que par une plus forte territorialisation des politiques publiques et une plus grande péréquation des moyens et des investissements, de manière à favoriser les territoires les plus fragiles et les moins dynamiques.

Aussi, la Région s'engage à mettre en œuvre, progressivement sur toutes ses politiques, et dès 2021 sur la plupart de celles de la Mission I, une nouvelle péréquation de ses aides.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	3
Répartition des crédits par chapitre.....	7
Programme 101	8
Programme 102	10
Programme 103	12
Répartition des AP et AE par actions	14

Une nouvelle péréquation fondée sur les « capacités des territoires » et applicable à toutes les politiques régionales

Dans le cadre de la mise en œuvre de « l'engagement pour la cohésion des territoires », dès 2021, la Région engagera une nouvelle péréquation de ses crédits qui aura vocation à s'appliquer à moyen terme à toutes les politiques régionales. Il s'agira ainsi de procéder à une péréquation des crédits régionaux et à une différenciation des politiques en référence à une carte des « capacités territoriales » reflétant une analyse objective des disparités de chances de développement.

Les capacités des territoires seront appréhendées autour de quatre dimensions : les capacités humaines, les capacités d'attractivité et de développement du territoire, les capacités des écosystèmes naturels et les capacités d'intervention des collectivités.

Cette carte permettra ainsi, selon la situation de chaque territoire, politique par politique, de définir s'il peut accéder à un dispositif ; définir des montants de moyens dédiés lorsqu'il en existe ; moduler les conditions et montants d'intervention régionale de dispositifs soumis à des taux et planchers/plafonds d'intervention.

L'engagement pour la cohésion des territoires se concrétise, plus spécifiquement au sein de cette mission, autour de trois leviers d'actions :

- Une ingénierie adaptée pour tous les territoires
- Des dispositifs financiers pour, d'une part, accompagner tous les territoires dans l'accélération des transitions, l'enjeu de vitalité des centres villes et centres bourgs et la garantie à disposer d'un premier niveau de services de proximité ; et d'autre part, permettre plus spécifiquement aux îles et aux quartiers de la politique de la ville d'engager et de s'engager dans les transitions.
- Une animation régionale permettant l'interconnaissance et la capitalisation d'expériences autour du programme « Les territoires innovent ».

Ces orientations seront mises en œuvre en recherchant les meilleures articulations et effets de levier avec le futur contrat de plan, les fonds européens et le plan de relance de l'Etat.

Les territoires innovent : une animation régionale pour engager les territoires dans les transitions

Face aux enjeux climatiques, de la cohésion sociale et d'un équilibre territorial, les collectivités ne restent pas impuissantes. Elles conçoivent et mettent en œuvre des projets innovants au service de leurs habitant·e·s, pour bâtir ensemble un projet de territoire durable et partagé.

A l'échelle régionale, les partenaires publics Etat, Région, Etablissement public foncier de Bretagne (EPF), Banque des territoires soutiennent ces initiatives à différents niveaux, par une offre d'ingénierie, un appui financier et par la mise en réseau des acteurs pour accélérer notre engagement dans les transitions en créant une culture commune. Forts de cette collaboration, les partenaires réaffirment leur volonté de déployer une animation régionale, en capitalisant sur la démarche « Les Territoires innovent » pour entraîner les acteurs du développement des territoires. Interconnaissance et rencontres, partage d'expériences et d'expertises, autant d'outils pour favoriser la solidarité entre territoires, l'émergence d'actions innovantes et la mobilisation collective pour appréhender les défis de demain.

Dès l'automne 2020, sous la bannière fédérative des « Territoires innovent », l'Etat, la Région Bretagne, l'EPF et la Banque des Territoires proposent un cycle d'animations à destination d'élu·e·s, de professionnel·le·s sur les centralités et la gestion responsable du foncier. Il s'agira, autour de 14 rencontres, de partager informations et expériences pour (re)penser la dynamisation des centres villes et centres bourgs d'une part et la préservation de la ressource foncière d'autre part.



Sur une demi-journée, ces rencontres physiques et distancielles seront organisées d'une table ronde réunissant élu·e·s, experts, professionnels, pour témoigner de leurs expériences, apporter outils et méthodes, comprendre les enjeux, partager et enrichir les démarches, et bien entendu susciter l'action. Elles seront complétées de divers outils de capitalisation, comme des fiches techniques, des newsletters, un annuaire des contacts... accessibles depuis une plateforme ressources, pour prolonger les échanges et accompagner concrètement la réalisation de projets.

→ Engager les territoires vers l'arrêt de la consommation des terres naturelles et agricoles

La Région, dans le cadre de la Breizh Cop et du SRADDET a fixé l'objectif (31) de mettre un terme, à horizon 2040, à la consommation des terres naturelles et agricoles. Il s'agit donc de faire du renouvellement urbain le principe général et de l'extension foncière, une exception. La trajectoire générale retient le principe d'une réduction globale de la consommation de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau d'artificialisation des dix dernières années, par habitant·e, de 75 % d'ici 2035 et de 100 % à l'horizon 2040. Chaque territoire, par ses documents d'urbanisme et de planification devra y apporter sa plus forte contribution possible.

Le document d'objectifs du SRADDET prévoit de faire reposer la mise en œuvre de cette rupture sur plusieurs leviers pour s'assurer de son acceptabilité (règles, engagements, mesures d'accompagnement, outils de connaissance). Parmi les mesures d'accompagnement, sont envisagées des mécanismes ou outils de mutualisation, de péréquation ou de compensation qui seront à construire, dès 2021, pour assurer le principe de justice et de solidarité interterritoriale.

En lien avec l'Etat et l'EPF qui partagent ces objectifs, il s'agira donc, cette année, d'engager plusieurs chantiers visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs dans les territoires, inviter les collectivités à s'engager dans la préservation du foncier, accompagner la mise en œuvre des stratégies foncières des territoires, observer, suivre et évaluer la consommation foncière et enfin appliquer le volet réglementaire du SRADDET.

Ces chantiers pourront s'appuyer, pour la réussite de leur mise en œuvre, sur une gouvernance spécifique permettant l'animation à l'échelle de la Région, et en appui sur les logiques d'inter SCOT, de tous les acteurs impliqués dans l'aménagement et la question foncière. Il s'agira de permettre l'échange de bonnes pratiques, la mobilisation d'ingénierie, l'identification des problématiques communes, mais aussi l'élaboration des nouveaux outils innovants de solidarité interterritoriale visant le « zéro consommation nette » à l'échelle de la Bretagne.

Une mobilisation des fonds européens et du plan de relance national sur la question des friches sera recherchée.

→ S'engager pour des stratégies numériques responsables

En février 2020, la Région a approuvé, en déclinaison de la Breizh Cop, son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». Ce dernier s'articule autour de quatre axes qui trouveront des voies de mise en œuvre en 2021 :

- Le premier axe traite de notre responsabilité politique et traduit le fait que la transition numérique est au service des transitions environnementales d'où un engagement vers un numérique ouvert, transparent et protecteur. La feuille de route promeut également l'utilisation de services et matériels numériques compatibles avec une réduction très sensible de l'impact environnemental.
- Le deuxième axe vise à approfondir le développement numérique inclusif, soit réduire le risque d'exclusion du fait de l'utilisation du numérique. Cela renvoie également au soutien de la Région à l'éducation et la formation au numérique et par le numérique sur tous les niveaux d'enseignement. La promotion de la place des femmes dans le numérique et de leurs compétences est aussi un enjeu majeur qui suppose, notamment, d'agir sur les modalités de leur recrutement et de leur intégration dans les entreprises.
- L'accompagnement de la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques constituent le troisième axe. Il comporte en particulier des orientations pour donner aux acteurs économiques des outils favorisant la souveraineté numérique et la cyber sécurité, comme le dispositif Breizh Fab, support pour les entreprises industrielles, de la transition numérique, l'accompagnement des TPE, PME vers le numérique responsable en cohérence avec les orientations du CPRDFOP.
- Enfin, le quatrième axe renvoie à la territorialisation de notre action publique et à la valorisation des services publics locaux. L'Etat renforce sa politique de dématérialisation sans que l'ensemble des impacts pour nos concitoyens n'aient été totalement analysés ou anticipés. Il nous appartient d'adopter une méthode plaçant la qualité des relations de l'administration régionale avec les usagers au premier rang de nos préoccupations.

Enfin, bien entendu, parce que la mise en œuvre de cette stratégie numérique nécessite des infrastructures adaptées, la Région poursuivra son engagement, via Megalis, aux côtés des autres collectivités de Bretagne pour apporter la fibre optique à 100% des foyers bretons à horizon 2026.

En parallèle, le Conseil régional maintient son engagement dans l'accélération du déploiement du plan BTHD. La mobilisation attendu des fonds européens de nouvelle génération comme du plan de relance nationale devrait y contribuer avec force dès 2021.

→ Honorer les engagements pris entre 2014 et 2020

Si les contractualisations 2014-2020 se sont achevées, l'attribution des subventions permettant de les honorer se poursuivra tout au long de l'année tant par des fonds régionaux que des fonds européens territorialisés (LEADER, ITI FEDER ou DLAL FEAMP). La Région poursuivra également son action pour la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain ou bien encore de protocoles visant à dynamiser les centres bourgs et les centres villes.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

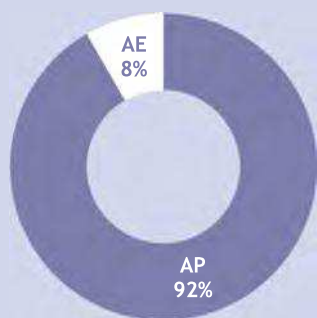
	AE 935	Total AE	AP 905	Total AP
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	3 537 500	3 537 500	39 000 000	39 000 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	2 015 000	2 015 000	450 000	450 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériq	3 198 000	3 198 000	2 550 000	2 550 000
	8 750 500	8 750 500	42 000 000	42 000 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

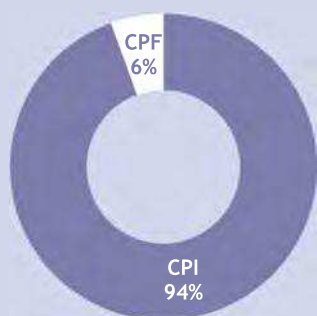
	CPF 935	Total CPF	CPI 905	Total CPI
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	2 667 000	2 667 000	45 373 000	45 373 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 880 000	1 880 000	250 000	250 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	3 263 000	3 263 000	19 796 000	19 796 000
	7 810 000	7 810 000	65 419 000	65 419 000

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2021 à 2027 une autorisation de programme de

39 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

3 537 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

45 373 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 667 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de la Breizh COP, la Région a souhaité s'engager sur six feuilles de route dont l'une d'elle porte sur la cohésion des territoires. Cet engagement, présenté à cette session de décembre 2020, se traduira par un renouvellement des modalités d'accompagnement des territoires, confirmant l'objectif de garantir l'égalité de leurs chances de développement. Les dispositifs financiers de soutien, portés par le programme 101, traduisent un engagement budgétaire régional maintenu.

De nouveaux dispositifs, expérimentés pour une période de deux ans, permettront d'accompagner les projets permettant l'accélération des transitions, la vitalité des centres villes et centres bourgs et le soutien aux territoires pour disposer d'un premier niveau de services de proximité. Ils appuieront également plus spécifiquement les îles et les quartiers de la politique de la ville dans l'engagement dans les transitions. Ils se mettront progressivement en place dès le début de l'année 2021. En parallèle, la Région honorera les engagements des dispositifs 2014-2020 avec l'affectation des dernières subventions (contrats de partenariat, dispositifs en faveur du renouvellement urbain et du dynamisme des bourgs ruraux et des villes).

\\ 2021 en actions

→ Le soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires

L'objectif 35 de la Breizh COP vise à « Favoriser l'égalité des chances entre les territoires » et place les capacités d'ingénierie au cœur de cette ambition. La Région, depuis 20 ans, a accompagné l'ingénierie généraliste des pays, vecteur privilégié de sa politique territoriale. 2021 verra le maintien de cet effort régional mais en le réorientant et en le diversifiant pour tenir compte du nouveau contexte et de la diversité des formes d'ingénierie. Dans ce cadre, la Région apportera de nouveaux soutiens à l'animation de Conseils de développement, ainsi qu'à une ingénierie stratégique et de projets dans les territoires dans le cadre des dispositifs décrits ci-après.

Les équipes de la Région sur les territoires seront renforcées pour apporter une ingénierie de projets et financière. De nouveaux outils régionaux, décrits dans le programme 102, viendront compléter cette ingénierie de proximité. Dans le même temps, le financement des structures de pays est maintenu pour moitié en 2021, avant de s'éteindre en 2022, car compensé par l'ingénierie directement apportée par la Région.

→ La clôture des dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

▪ Les contrats de partenariat Europe / Région / Pays et îles du Ponant

Les comités uniques de programmation clôtureront, fin décembre 2020, la programmation des projets au titre des contrats de partenariat 2014-2020. C'est ainsi près de 2 000 projets locaux qui auront été présélectionnés par les comités uniques de programmation sur la période mobilisant la dotation dédiée de 216 M€. Toutes les subventions n'ont pas encore fait l'objet de décision de la Commission permanente et elle sera sollicitée sur l'ensemble de l'année dans la mesure où l'échéance du 30 juin 2021 a été fixée pour le dépôt des dossiers de demande de subvention complets.

▶▶ Les contrats de partenariat en action pour la Breizh COP

A ce jour, la Région a par exemple soutenu, sur les territoires :

- 47 projets permettant le développement des mobilités douces
- 33 projets permettant d'améliorer l'offre de santé dans les territoires ruraux
- 96 projets permettant la création ou la réhabilitation thermique de logements sociaux

- **Le dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux**

C'est avec la volonté d'accompagner les communes qui souhaitent réinventer leur centre, que l'État, la Région, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier de Bretagne ont lancé, en 2017, puis 2018, deux appels à candidatures, qui ont permis de retenir 130 programmes d'attractivité de centres (83 bourgs et 47 villes). Les attributions de subvention se sont accélérées en 2019 et 2020 et se poursuivront en 2021.

- **La mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville**

Signataire des contrats de ville 2014-2020, le Conseil régional a souhaité apporter des moyens dédiés à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dans les 12 quartiers retenus au titre du nouveau programme de renouvellement urbain, avec une enveloppe de 14 M€. Après la formalisation de l'ensemble des conventions de renouvellement urbain, de nombreuses subventions restent encore à attribuer et le seront en 2021 (l'échéance de dépôt des dossiers au 30 juin 2021).

→ **Les nouveaux dispositifs de soutien aux territoires**

Traduction opérationnelle de la feuille de route cohésion des territoires, ils permettront le soutien aux projets, portés par les collectivités, associations ou acteurs de l'ESS, autour de trois enjeux forts :

- **L'accélération des transitions**

En lien étroit avec le pacte d'engagement dans les transitions, ce dispositif permettra d'accompagner dans chaque territoire, des projets répondant à un ou plusieurs enjeux sur lequel il connaît une acuité particulière. Ce dispositif sera mis en œuvre, au deuxième semestre, au terme du dialogue entre la Région et chaque territoire aboutissant à la signature du Pacte et en sera l'un des outils de mise en œuvre.

- **La vitalité des centres villes et centres bourgs**

Dans la continuité de la démarche mise en œuvre depuis 2017, pour renforcer, par une réponse transversale, l'attractivité des centres, la Région, aux côtés de l'Etat, de l'Établissement Public Foncier et de la Banque des territoires, souhaite démultiplier la dynamique enclenchée. Ce dispositif dédié, avec une intégration souhaitée au contrat de plan Etat / Région 2021-2027 soutiendra des programmes globaux de dynamisation des centres-villes et centre-bourgs dans le cadre d'un repérage annuel. Il sera lancé courant 2021, dès la signature du CPER.

- **L'accès à un premier niveau de services de proximité**

Ce dispositif vient répondre à l'objectif 37 de la Breizh COP proposant d'« organiser l'accès de chaque breton-ne à un premier niveau de panier de services correspondant à ses besoins et à son territoire de vie ». Il sera mis en œuvre dès le début 2021 (après adoption par la Commission permanente de ses modalités précises), afin de soutenir des projets permettant la création ou l'amélioration de l'accès à des services de proximité et d'usage fréquent.

Deux dispositifs en faveur des **îles** et des **quartiers de la politique de la ville** seront également mis en place dans le courant de l'année.

Les actions du programme

→ **Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires**

→ **Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales**

- ✓ Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
- ✓ Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
- ✓ Honorer les engagements antérieurs
- ✓ Compenser le programme LEADER

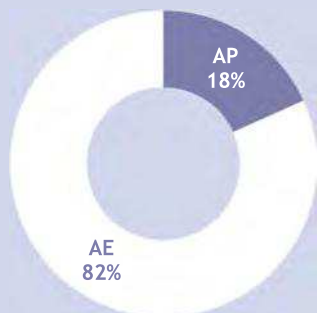
→ **Accompagner les nouveaux défis**

- ✓ Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ✓ Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

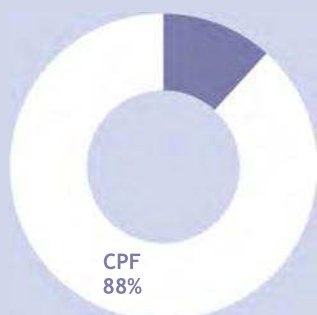
→ **Nouvelle politique territoriale**

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

450 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 015 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 880 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

\\ Raison d'être du programme

La Breizh COP a formalisé la volonté de la Bretagne de s'attacher aux défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique. Le programme 102 contribue aux réponses qu'il convient d'y apporter en permettant de disposer d'une meilleure connaissance de ces disparités, en repérant et en capitalisant les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales, en initiant de nouveaux outils concourant à les accompagner, en impulsant et soutenant des actions innovantes en matière de santé, et plus globalement en contribuant à l'animation et à la mise en œuvre de la Breizh Cop et du SRADDET. Parce que le programme 102 porte les démarches visant à préparer la dynamique de la Bretagne de demain, il est également le support de l'animation du Plan breton de mobilisation pour les jeunes.

\\ 2021 en actions

→ Développer les premiers leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Dans le cadre de sa feuille de route en faveur de la cohésion des territoires, la Région s'est engagée à développer de nouveaux outils régionaux mutualisés de soutien aux territoires. Particulièrement attendue sur la mise en œuvre de l'objectif 31 de la Breizh Cop qui consiste à mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels, la Région engagera, aux côtés de l'Etat et de l'EPF (Etablissement Public Foncier), des premières actions pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de cet objectif.

▶ De nouveaux outils de cohésion régionale pour favoriser le dynamisme local

Forte de la dynamique lancée avec « les territoires innovent » et le réseau rural, la Région, travaillera à renforcer son rôle de mise en réseau des acteurs du développement à l'échelle de la Bretagne, mais également toujours avec d'autres acteurs nationaux et européens. Il s'agira ainsi de poser les bases du développement d'un « réseau Breizh Cop » des territoires engagés dans les transitions. Sous la bannière « les territoires innovent », deux premiers cycles de rencontres sur les centralités et le foncier, co-organisés par la Région, l'EPF, l'Etat et la Banque des territoires viendront concrétiser le volet « animation » de la feuille de route cohésion des territoires, d'octobre 2020 à juin 2021. S'adressant aux collectivités dans un objectif d'interconnaissance et de partage d'expériences, d'autres enjeux pourront ainsi être couverts par ces rencontres (transversales ou thématiques) lors d'une seconde saison à l'automne 2021.

→ Renforcer la territorialisation accrue des politiques du Conseil régional par une meilleure connaissance des territoires

Au cours de l'année 2020, différents outils ont été développés afin de permettre aux conseiller·e·s régionaux·ales référent·e·s EPCI nouvellement désigné·e·s et aux nouvelles directions d'espace territorial de disposer de connaissances actualisées sur les territoires intercommunaux. Il s'agira, en 2021, de poursuivre le développement de ces outils. A cette occasion, les partenariats avec les fournisseurs de données nationaux et régionaux seront renouvelés, et les procédés de collecte de données et d'analyses régionales auprès nos observatoires, collectivités et acteurs des territoires seront renforcés.

En parallèle, la Région poursuivra les différents travaux d'observation engagés en 2020, concernant le renseignement des méta-indicateurs de suivi des objectifs de la Breizh COP en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le renouvellement de l'approche de la péréquation à partir de la qualification d'indices de fragilités

territoriales de nature socio-économique, environnementale et financière. Elle le fera dans le souci constant de bénéficier d'informations et d'analyses fiables, interopérables et systémiques, en valorisant les acquis de la démarche GéoBretagne (plateforme d'information géographique mutualisée).

En appui des territoires dans l'appropriation des enjeux de la stratégie foncière régionale, la Région mettra à disposition, aux côtés de l'Etat une observation foncière plus fine et partagée à partir du développement du mode d'occupation des sols (MOS) développé par les agences d'urbanisme.

La Région poursuivra les travaux en cours en matière d'observation de la santé, de l'égalité femmes-hommes et de la jeunesse.

→ La mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes

La Région s'attachera en 2021 à animer et mettre en œuvre, aux côtés de l'Etat, le Plan de mobilisation pour les jeunes. Ce plan, finalisé en 2020, comprend 16 chantiers auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Le Conseil régional s'est engagé à prendre sa part plus spécifiquement sur 4 chantiers majeurs : l'information jeunesse, les mobilités, la santé-environnement et les droits culturels. Le soutien au réseau régional des résidences habitat jeunes, qui participe à l'animation du chantier consacré au logement, sera également maintenu.

La Région continuera à s'investir en matière d'information des jeunes, notamment grâce à son partenariat avec le CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse). Elle mènera ce travail en l'articulant avec la nouvelle répartition des responsabilités entre la Région et l'Etat telle que prévue dans le cadre du contrat d'action publique.

La Région soutiendra les capacités d'engagement et d'initiatives des jeunes, d'une part en favorisant le déploiement à l'échelle régionale d'une plateforme d'appui et de valorisation des projets de jeunes, et d'autre part en les accompagnant financièrement selon des modalités qui seront renouvelées.

La Région poursuivra son soutien aux Points Accueil Ecoutes jeunes et engagera une réflexion sur une éventuelle évolution de ses modalités de soutien afin de permettre d'apporter une réponse aux territoires dépourvus de ces structures d'écoute.

Enfin, la Région interrogera le maillage territorial constitué par les structures dédiées aux jeunes dans les territoires (notamment PAEJ et SIJ – Structures d'information Jeunesse) et réfléchira aux moyens d'amorcer des politiques de jeunesse dans les EPCI qui n'en disposent pas encore.

→ Permettre aux breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé dans un contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire que nous traversons, met en lumière la capacité d'adaptation des acteurs locaux pour apporter des réponses pertinentes aux besoins de la population. Elle révèle aussi des inégalités sociales et territoriales importantes, chaque breton.ne et chaque territoire ayant à faire face à des vulnérabilités propres tout en ayant des ressources différentes.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes

Dans ce contexte, la Région renforcera, en 2021, son partenariat avec les territoires bretons afin d'accompagner l'élaboration de politiques locales de santé coordonnées et de développer des expérimentations et innovations en santé dans les territoires les plus fragiles. Elle poursuivra également son soutien aux actions régionales visant à renforcer l'attractivité des territoires pour les professionnel·le·s de santé.

Afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé, la Région poursuivra également son engagement en faveur de la prévention par les pairs via la formation et l'accompagnement de jeunes « Corres'Santé » au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion. Bien que la crise sanitaire liée à la COVID-19 entrave l'organisation des nombreuses manifestations festives qui font le dynamisme de la Bretagne, la Région continuera d'accompagner la formation de relais de prévention des risques en milieu festif afin d'inscrire cette action dans la durée et préparer la reprise.

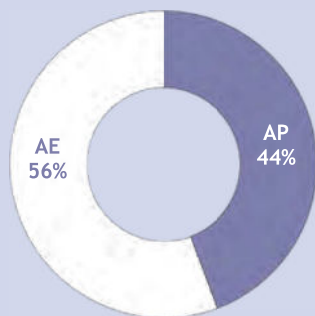
Enfin, en traduction des objectifs de la Breizh COP liés à la « Bretagne de la Sobriété » et du Plan régional santé-environnement qu'elle co-pilote aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé, la Région accompagnera la prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé par des actions à destination des breton·ne·s, des collectivités et des étudiant·e·s en formations paramédicales.

Les actions du programme

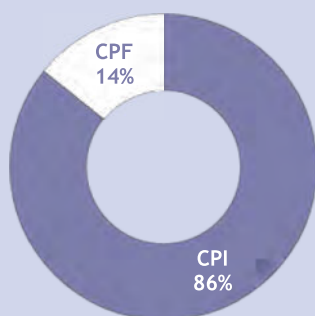
- Améliorer la connaissance des territoires
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Programme 103

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Proroger de 8 ans l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2020 et de l'abonder de

2 550 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

3 198 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

19 796 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 263 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

\\ Raison d'être du programme

Face aux défis démocratiques, économiques, éducatifs et sociaux, environnementaux, culturels et technologiques, largement confirmés dans leur ampleur par la crise sanitaire, une stratégie numérique responsable se doit de prendre appui sur plusieurs dimensions :

Une offre de services numériques économiquement responsables

- une offre de services publics lisible, visible et accessible pour les usagers du service public et les acteurs du territoire
- une doctrine en faveur d'une conception responsable des services numériques (maîtrise de la consommation énergétique des infrastructures numériques et des technologies).

Le numérique comme facteur de développement du pouvoir d'agir des citoyens

- une politique qui permette de développer la Bretagne numérique inclusive grâce à la valorisation des stratégies numériques locales ;
- une politique numérique éducative qui permette de développer des pratiques numériques.

La valorisation de l'écosystème digital

- le développement et l'animation de la filière numérique, facteur d'attractivité du territoire.

L'aménagement numérique

- le très haut débit à travers la fibre optique pour 100 % des foyers bretons.

\\ 2021 en actions

En application de l'engagement adopté lors de sa session de décembre dernier, 2021 verra la mobilisation autour des axes suivants :

→ Promouvoir un numérique responsable

Les actions et projets suivants seront conduits en 2021 :

- labellisation des activités numériques dans le cadre du label numérique responsable porté par l'INR et déclinaison des premières actions ;
- lancement et animation d'une démarche rassemblant les collectivités du territoire autour des questions de numérique responsable ;
- déploiement d'outils de monitoring numérique environnementaux fondés sur l'exploitation de données permettant un fonctionnement énergétique optimisé ;
- actions visant l'acculturation et l'acquisition de compétences relatives au numérique responsable.

→ Assurer un développement numérique inclusif

Les actions et projets suivants seront conduits en 2021 :

- Actions en faveur des acteurs de la médiation numérique en Bretagne en cohérence avec le programme « Hubs territoriaux pour soutenir les actions locales d'inclusion numérique » labellisés par la Banque des territoires.
 - la coordination des actions du territoire et stratégies des acteurs institutionnels (Département, Métropoles, EPCI et Région Bretagne) par une meilleure mobilisation des fonds nationaux et européens dédiés à la médiation numérique ;
 - la professionnalisation des médiateurs numériques ;
 - l'accélération des actions en faveur de l'équipement et l'accès au numérique pour tous via les filières de réemploi.

Pour mener à bien ces actions, la Région Bretagne investit dans la recherche.

Dans cette optique, elle renouvelle son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet. En complémentarité, la Région entend expérimenter, sur le terrain et en résidence, les problématiques d'inclusion numérique en Bretagne par le biais d'un travail exploratoire dans le cadre du LabAcces. Elle renouvelle également son adhésion

à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) avec l'appui de laquelle elle entend investir en faveur d'un numérique ouvert, transparent et protecteur dans le cadre du programme RESET.

→ Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

La Région Bretagne s'est engagée à développer une plateforme de services publics numériques adossée au territoire régional. Il s'agit d'exploiter pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usagers des services publics numériques personnalisés et interopérables et ainsi concevoir des solutions numériques disponibles au-delà des frontières administratives.

La version test de la plateforme, portée sous maîtrise d'ouvrage de la Région, a été réalisée. La version suivante sera livrée en début 2022. Notons, d'ores et déjà, l'implication de Mégalis Bretagne dans la gouvernance et le pilotage opérationnel actuel afin d'assurer l'implication de l'ensemble des collectivités bretonnes, Départements, EPCI et communes.

Considérant l'intérêt régional de ce projet d'envergure, un financement sur fonds européens dans le cadre du plan « REACT-EU » à hauteur de 100 % est sollicité. Les dépenses estimées s'élèvent à environ 3 millions d'euros auxquelles s'ajoutent des dépenses de personnels visant à assurer sur une durée déterminée la conception et le développement de la plateforme dans des conditions optimales en considération des expertises et compétences nécessaires à la réussite du projet. Ainsi, les besoins de recrutement sont estimés à 7 ETP, mis ensuite à disposition de Mégalis Bretagne pour assurer le portage de ce projet d'intérêt régional au bénéfice de ses membres dès 2022. Considérant l'ensemble de ces besoins, 5 millions d'euros seront mobilisés dans le cadre du plan « REACT-EU ».

→ Déploiement de l'Ultra et Très Haut Débit en Bretagne

A. Bretagne très haut débit

Le déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis se poursuivra dans l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne en 2026.

Les travaux de la phase 1 devraient s'achever en 2021, suite à de fortes perturbations en 2020. Le rattrapage du retard devrait être possible par la passation d'un nouveau marché de travaux dédié en juillet 2020.

En parallèle et grâce au renforcement des moyens mis en œuvre par le groupement Bouygues-Axione, pour atténuer les effets de la crise sanitaire, la phase 2 maintiendra son développement par la mise à disposition de 192 000 prises à fin novembre 2021. 2021 verra également la poursuite des mises en service des montées en débit de 2^{ème} génération. Cette atténuation de la crise résulte d'un renforcement des moyens mis en œuvre par le groupement. En effet, 350 emplois supplémentaires seront mobilisés sur 2021 – 2022, dont 90 % localisés sur le territoire breton.

B. Réseau Ultra Haut Débit

Si le RUHD est désormais opérationnel, qu'il raccorde les principaux sites de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'il commence à être commercialisé auprès d'opérateurs privés, plusieurs sollicitations ont été faites auprès de Mégalis pour permettre le raccordement d'autres sites universitaires, d'établissements de la communauté santé ou encore pour répondre aux besoins propres de collectivités dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux. Considérant ces demandes, l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc viendra étendre le réseau RUHD et offrira de nouvelles opportunités tout en renforçant la sécurité et la redondance de la boucle optique. Les coûts relatifs à la location fibre longue durée (15 ans) s'élèvent à 1,3 millions d'euros financés dans le cadre du fonds de sécurisation. A cela s'ajoute, les coûts de fonctionnement du RUHD que les recettes de commercialisation ont vocation à compenser pour partie.

→ Finalisation du projet Vista- AR

Vista-AR, projet de coopération territoriale à l'échelle européenne, a pour objet la création de dispositifs en réalité augmentée associée à l'optimisation des modèles économiques favorisant la croissance intelligente et le développement soutenable des secteurs du tourisme et du numérique. La clôture du projet devait se tenir au 31 janvier 2021 avec deux mois additionnels pour la clôture administrative. Les glissements de planning dans la réalisation des outils finaux, l'impact de la COVID 19 sur le travail des équipes engagées, a conduit à une prolongation du projet de trois mois, sans augmentation de budget.

Les actions du programme

- Promouvoir un numérique responsable
- Assurer un développement numérique inclusif
- Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numériques des acteurs bretons
- Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration
- Déployer l'Ultra et le Très Haut Débit
- Vista Ar

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0101	P.0101-10 : Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)		1 737 500
	P.0101-21 : Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)		700 000
	P.0101-22 : Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels (2014-2020)		100 000
	P.0101-23 : Honorer les engagements antérieurs		
	P.0101-24 : Compensation LEADER		
	P.0101-25 : Nouvelle politique territoriale	39 000 000	1 000 000
	P.0101-31 : Inciter au développement de l'inter-territorialité		
	P.0101-32 : Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville		
P.0101-33 : Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités			
Total P.0101		39 000 000	3 537 500
P.0102	P.0102-11 : Améliorer la connaissance des territoires	200 000	335 000
	P.0102-12 : Renforcer les capacités d'observation territoriale		
	P.0102-20 : Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	200 000	110 000
	P.0102-30 : Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques		352 500
	P.0102-40 : Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain		837 500
P.0102-50 : Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	50 000	380 000	
Total P.0102		450 000	2 015 000
P.0103	P.0103-10 : Promouvoir un numérique responsable		144 000
	P.0103-20 : Assurer un développement numérique inclusif		478 000
	P.0103-30 : Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques		31 000
	P.0103-40 : Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration	2 550 000	505 000
	P.0103-50 : Déployer l'ultra et le très haut débit		1 960 000
P.0103-60 : VISTA AR		80 000	
Total P.0103		2 550 000	3 198 000